

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MONIQUE BOUDREAU	Numéro de permis 2017220	Date d'inspection Le 16 septembre 2022	
Nom de l'établissement Les Petites Sauterelles		Numéro de téléphone (506) 233-4700	
Adresse 405 rue Vanier Dieppe NB E1A 6J6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : c) les consignes d'évacuation en cas d'incendie telles qu'elles ont été approuvées par le prévôt des incendies, son adjoint ou un agent de la prévention des incendies. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	25(c)	16 sept. 2022	15 sept. 2022
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : h) s'il est tenu de rapporter en application de la Loi sur la santé publique et de ses règlements qu'un enfant est ou peut être atteint d'une maladie, la maladie rapportée. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	25(h)	16 sept. 2022	15 sept. 2022

Commentaires généraux
Des preuves (photos) pour régler les non-conformités ont été envoyées par courriel la journée même de l'inspection de surveillance. Aucune visite de suivi sur les lieux est nécessaire. Les lacunes sont maintenant conformes

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 septembre 2022

Date

original signé par
Monique Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 septembre 2022

Date